



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 293

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160603

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Convention de prestations entre la commune de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la compétence réseaux de chaleur - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 293

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160603

Direction en charge : Développement durable mutualisé

Objet : Convention de prestations entre la commune de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole dans le cadre de la compétence réseaux de chaleur - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Saint-Etienne Métropole est compétente en matière de gestion des réseaux de chaleur depuis le 1^{er} janvier 2016. Le 1^{er} juillet 2016, la convention de gestion provisoire avec la ville de Saint-Etienne a pris fin et Saint-Etienne Métropole prendra pleinement en charge la gestion des réseaux de chaleur.

□ **Motivation et Opportunité :**

Toutefois, l'analyse du sujet montre que pour la commune de Saint-Etienne, les services de la ville sont les mieux à même de prendre en charge certaines tâches de gestion courante de proximité. Ce travail sera coordonné par les services de Saint-Etienne Métropole et sous sa responsabilité.

□ **Contenu :**

Pour ce faire, Saint-Etienne Métropole doit donc signer comme dans le cadre des autres compétences (voirie, eau...), avec la Ville de St Etienne une convention de prestations qui fixe les missions qui lui sont confiées ainsi que le montant de la compensation annuelle qui y est assortie. Cette convention ne donne lieu à aucune rémunération de la commune mais à un remboursement des frais d'une valeur de 74 800 €

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Saint-Etienne Métropole

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette SEM : 74 800€

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement						SEM / 74 800 €
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée communale de bien vouloir :

- approuver la convention de service entre la Ville de Saint-Etienne et Saint-Etienne Métropole pour la gestion des réseaux de chaleur,
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer la convention dont un exemplaire restera joint au présent dossier

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Chapitre 70 Article 70876

Résultat du vote : 56 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention(s)

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Jean-Pierre BERGER